

Biblio-guide no. 17

Pour un usage éthique des images dans un cadre pédagogique

Qu'est-ce qu'un usage éthique d'une image dans un cadre pédagogique?

Tout au long de vos études collégiales, vous devez produire des travaux de recherche, des présentations PowerPoint et parfois même des sites web. Pour ce faire, vous avez besoin d'images (photographies, illustrations, graphiques) pour illustrer votre propos. L'usage d'images dans un cadre pédagogique doit répondre à certaines obligations légales, notamment [La loi sur le droit d'auteur](#) et respecter un cadre éthique. Le respect d'un cadre éthique va plus loin que le cadre strictement légal et permet de s'assurer que vous citez correctement vos sources, évitez le plagiat et respectez la volonté du créateur ou du titulaire des droits de l'image. C'est une habileté qui figure dans le [Profil de compétences TIC et informationnel des étudiants du collégial](#) :

1. Rechercher de l'information
 - 1.3.1 Avoir recours à la loi sur les droits d'auteurs selon les besoins identifiés.
 - 1.3.2 Citer les sources correctement.
 - 1.3.3 Rédiger une médiagraphie dans les règles.

Les notions juridiques : droits d'auteurs et notion d'usage équitable en milieu scolaire.

La *Loi sur le droit d'auteur* accorde des droits exclusifs au créateur d'une œuvre ou au détenteur des droits sur celle-ci. Ce régime juridique vise à assurer à l'auteur d'une œuvre originale, le monopole exclusif sur la diffusion et l'utilisation de celle-ci.

La *Loi sur le droit d'auteur* contient une exception qui stipule que **l'utilisation équitable d'une œuvre aux fins d'étude privée ou de recherche** ne constitue pas une violation du droit d'auteur (a. 29 L.D.A.). Il est question ici de citations ou d'usage dans le cadre notamment de travaux de recherche ou pour répondre à des obligations scolaires. L'usage équitable d'une image provenant d'un site Internet dans ce cadre est autorisé, mais à certaines conditions. Cette exception sera vraisemblablement maintenue et accentuée avec le *Projet de loi sur le droit d'auteur C-32* présenté par le gouvernement conservateur récemment.

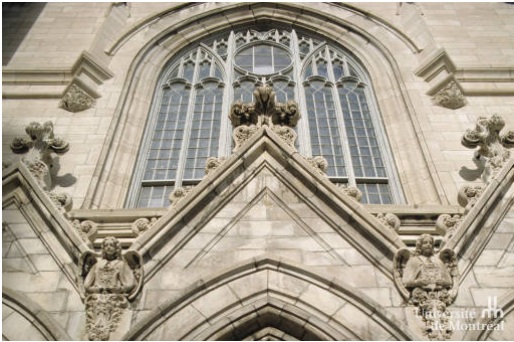
Comment faire pour y arriver?

Vous avez trouvé une image sur Internet? Vous pouvez la reproduire dans un travail de recherche, une affiche, dans une présentation sous un format PowerPoint, un site web non diffusé ou dans une brochure à très faible tirage, dans le cadre restreint d'une classe. Il est important de préciser que l'image ne doit faire l'objet d'aucune diffusion extérieure dans un livre, un magazine ou sur un site Internet, même à vocation pédagogique. L'usage pédagogique est restreint à la classe ou à l'intérieur des murs de l'institution, à des fins d'enseignement ou de recherche. Une diffusion impliquerait une démarche par acquiescer les droits de reproduction et d'usage.

Règles d'usage : citer la source dans une légende et dans votre bibliographie

Il est essentiel de citer la source complète de l'œuvre dans votre travail ou votre présentation.

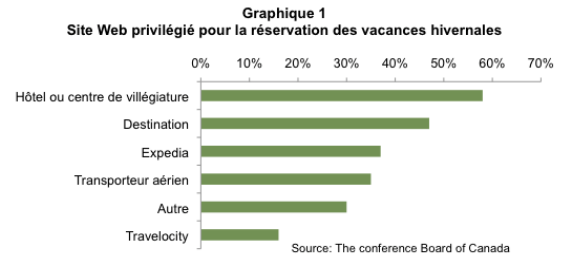
1. Vous devez ajouter une légende à l'image reproduite avec le titre, la mention du copyright et le détenteur des droits. Ces informations se trouvent généralement sur le site web. Exemples :



Église Saint-Viateur, Outremont.
Source : ©Université de Montréal.



Centre national de cyclisme
Source : ©MeunierD, Flickr



Site Web privilégié pour la réservation
Source : ©Conference Board of Canada

2. Si l'enseignant l'exige, vous devez citer cette source dans votre bibliographie ou votre médiagraphie à la fin de votre travail. Si vous prenez plusieurs images d'un même site, une mention globale pour l'ensemble du site est suffisante.

MeunierD (Photographe). 2008. Centre national de cyclisme Bromont. [En ligne].
<http://www.flickr.com/photos/13904520@N08/2698521329> (Image consultée le 18 novembre 2010).

Des images provenant de sources autorisées, gratuites ou payantes? Quelques repères.

Le monde en images <http://www.ccdmd.qc.ca/monde> Ce CCDMD propose une collection d'images pour un usage à des fins personnelles, éducatives et non commerciales.



Creative Commons <http://fr.creativecommons.org> propose gratuitement 6 types de contrats flexibles de droits d'auteurs d'images provenant de site internet. Le plus populaire permet d'utiliser une image dans un usage non commercial, sans l'altéré et en citant la source.

Plusieurs sites d'agences gouvernementales ou sites éducatifs offrent des images libres de droit à des fins éducatives. Voir la section spécifique à ce sujet sur Biblio-web :



<http://www.cegepgranby.qc.ca/biblio-web/recherches/photos-et-images>



Vous désirez intégrer le logo du cégep dans une présentation ou un document promotionnel? Vous pouvez l'obtenir de votre enseignant, qui est en mesure de le télécharger dans l'intranet.

Finalement, si l'image doit être diffusée sur un site Internet ou dans une brochure ou un magazine à grand tirage, il est essentiel de payer des droits. Voici quelques agences spécialisées dans ce domaine :

- Corbis <http://www.corbisimages.com/>
- Getty Images <http://www.gettyimages.ca>
- Istock www.istockphoto.com



Document compilé et rédigé par Daniel Marquis © 2010. Tous droits réservés. Reproduction autorisée à la condition de conserver le document dans son intégralité et de mentionner clairement la source.